

FORMULAIRE DE DEMANDE – PATENTE HORS HORECA

Débit de boissons fermentées et/ou spiritueuses

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'établissement :	
Adresse établissement :	
Nom de la société :	
Adresse siège social :	
N° d'entreprise - N° d'unité d'établissement :	
Description de l'activité :	

Type de demande (Cochez les cases qui correspondent à votre situation) :

<input type="checkbox"/>	Avis pour le débit de boissons fermentées < 20°
<input type="checkbox"/>	Patente pour le débit de boissons spiritueuses > 20°

Type de débit (UN seul choix possible) :

<input type="checkbox"/>	classique
<input type="checkbox"/>	occasionnel (max 10 fois par an et max 15 jours consécutifs) Dates prévues :

PERSONNE DE CONTACT

Fonction (Gérant, associé...) :	
NOM, Prénom :	
Adresse :	
N° de tel. / GSM :	
E-mail :	

DOCUMENTS A JOINDRE

- copie recto verso de la carte d'identité de la personne responsable et de toute personne servant de l'alcool
- certificat de moralité vierge d'antécédents graves de la personne responsable et de toute personne servant de l'alcool
- la preuve de paiement des frais de dossier (52,00 €) sur le compte de l'Administration Communale d'Etterbeek, BE54-0910-0014-2697 (BIC: CKCCBEBB), avec en mention: 'HORECA - Patente - adresse de l'exploitation - nom de la société).

SIGNATURE

Je certifie l'exactitude des informations renseignées dans le présent document.	OUI - NON
---	-----------

NOM, Prénom :	
Date :	
Signature :	

Toute demande ne peut être traitée par la cellule « Horeca » que lorsqu'elle est complète.
La demande de patente doit être introduite et complétée au minimum 15 jours avant le démarrage de l'activité.

La patente délivrée par la cellule Horeca doit être disponible sur simple demande sur les lieux de l'activité au moment où de l'alcool est servi ou vendu.